

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2014
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2014 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2014.

La séance débute à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire de Challex,

Présents : Patricia ALTHERR, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Jean-Charles MORANDI, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

Absents ayant donné procuration : Romy LASSERRE SAINT MAURICE donne procuration à Eliane DALLEMAGNE, Christophe BRULHART donne procuration à David PERAY, Claude CHAPPUIS donne procuration à René VERNAY.

Secrétaire de séance : Christian JOLIE.

Invitée : Charlotte BREUILH.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2014.

Christian JOLIE accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 6 janvier 2014.

Anna DOUDOU souhaite qu'une correction soit effectuée page 8 dans la phrase « au cours de ces permanences... **dans** le quotidien des challaisiens ». Eliane DALLEMAGNE souhaite que dans le paragraphe de la commission voirie, on précise « illuminations de Noël ».

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission finances (Jean-Charles MORANDI)

☛ Lecture des titres et mandats.

Frédéric PERICARD demande si les factures pour les réparations des lampes du stade ont été payées ? Jean-Charles MORANDI répond qu'il a seulement retenu les dernières factures. Patricia ALTHERR ajoute qu'il y a trois lampes qui ne marchent toujours pas, des essais ont été faits le matin même.

☛ Jean-Charles MORANDI travaille actuellement sur le budget. Il aimerait faire un DOB avec seulement les dépenses pour l'instant car il ne connaît pas encore les recettes et il ne sait pas quand il aura les chiffres. Il ajoute que la perception traite actuellement des décisions modificatives d'octobre, ils ont donc trois mois de retard. L'an dernier, le DOB avait été fait avant le mois de mars. Le budget avait été voté à la fin du mois de mars. Il y aura une réunion de la commission finances avant le DOB, on informera les élus. Il attend toujours les chiffres budgétaires des commissions communales. Anna DOUDOU demande pourquoi il faut faire un DOB alors qu'il n'y aura pas de nouveaux projets en investissement ? Jean-Charles MORANDI répond qu'il est important de débattre du budget fonctionnement en amont, ainsi le budget est voté sans problème le jour J. Pierre DUMAREST demande quand allons-nous recevoir le compte de gestion ? Il faudra appeler M.MIENS.

Commission travaux-voirie-bâtiments (Jean-Charles MORANDI)

☛ La commission a eu lieu le 20/01/2014. Plusieurs sujets ont été abordés :

- Etude des travaux et du matériel à prévoir pour 2014.
- Débat autour des bâtiments et des travaux à prévoir. Il faudra relancer l'entreprise qui devait installer l'adoucisseur d'eau à l'école.
- Les armoires à pharmacie vont être complétées à l'école, nous attendons une liste avec le matériel à commander.
- Les panneaux de la zone 30 à l'école sont installés.
- Local des Bourrus à Mucelle : le robinet va être installé.
- Abri bus : la solution proposée à Mme Glass est un poteau amovible.
- Les assurances ne prendront pas en charge les sinistres de la Cuve à Fioul (la Halle) et du tuyau percé à l'Auberge, ils ne prennent pas en charge les dégâts.

David PERAY demande pourquoi la commune n'a pas droit à un remboursement ? Jean-Charles MORANDI répond qu'ils considèrent que l'employé aurait dû regarder les plans de l'Auberge avant de creuser. David PERAY répond que pour la cuve à fioul, il se pose des questions. La commune a une responsabilité, il ne fallait pas la remplir puis la nettoyer. Jean-Charles MORANDI répond que ça a été fait comme il fallait. Patricia ALTHERR se pose des questions sur nos assurances qui ne prennent rien en charge. Jean-Charles MORANDI répond que les assurances ont déjà remboursé des dégâts comme les fissures à la Halle. Frédéric PERICARD demande si quelqu'un a vérifié que les tuyaux étaient bien sur les plans ? Il serait possible de jouer là-dessus. Pierre CUZIN ajoute que l'épingle qui avait pris feu à l'Auberge a été remboursée par l'assurance.

Anna DOUDOU demande pourquoi l'adoucisseur n'est toujours pas en place ? Jean-Charles MORANDI répond que ce dossier traîne depuis août ; Pierre CUZIN ajoute que l'entreprise n'est pas venue. Jean-Charles MORANDI dit qu'il

a bien signé le devis et que l'entreprise a été appelée deux fois. René VERNAY dit qu'il ne faut pas attendre encore 6 mois, il suffit de prendre une autre entreprise. Jean-Charles MORANDI répond que seule cette entreprise proposait les pièces que la commission souhaitait. Christian JOLIE dit que si on n'est pas satisfait, il faut annuler la commande et demander des devis ailleurs ; il faut remettre le sujet sur la table. Jean-Charles MORANDI répond que les entreprises ont souvent du retard, il faut voir ce que ça donne.

- Chauffage de la bibliothèque : Pierre CUZIN a étudié la question, cela ne pourra pas se faire avant l'été mais c'est une 1^{ère} idée de remise en ordre du chauffage à l'école.

☞ Christian JOLIE dit qu'il a eu des avis d'habitants de Mucelle qui veulent remercier les agents techniques pour le nettoyage de la rue.

Il demande si la zone 30 autour de l'école est terminée ? Patricia ALTHERR répond que oui. Christian JOLIE ajoute qu'il manque un panneau « fin de zone 30 » ainsi que les flèches et indications au sol. Patricia ALTHERR répond que c'est l'entreprise Markosol qui s'en occupera. Jean-Charles MORANDI ajoute que ce sera inscrit au budget 2014.

Frédéric PERICARD dit que dans une zone du village sur 50 mètres, il y a trois panneaux différents. Jean-Charles MORANDI répond que c'est le Conseil Général qui l'a imposé. Frédéric PERICARD répond que tous ces panneaux sont une hérésie.

☞ Jean-Charles MORANDI informe les élus qu'il va y avoir des travaux route de la Plaine exécutés par la CCPG, les canalisations seront remplacées, ce sera du séparatif. Il ajoute que les travaux à Mucelle seront réceptionnés demain.

Frédéric PERICARD demande comment cela se passe en bas de Mucelle vers chez M. Stoecklin ? Pierre CUZIN répond qu'ils ont des fosses septiques. Pierre DUMAREST dit qu'elles sont contrôlées tous les 4 ans par la CCPG, il l'a déjà fait avec L. JOURNET. Frédéric PERICARD répond que ça fait 30 ans qu'il voit du liquide nauséabond couler dans un ruisseau à Mucelle puis dans le Rhône. Il ne sait pas d'où ça vient, ça sent mauvais.

Frédéric PERICARD demande si une lettre a été envoyée à M. Ducret pour les arbres ? Jean-Charles MORANDI répond que non, il va s'en occuper.

Sous-commission chemins (Christian JOLIE)

☞ Christian JOLIE remercie le Conseil municipal pour avoir voté la délibération sur les chemins lors du dernier conseil municipal. Il demande s'il y a des questions en suspens, il souhaite y répondre. Aucune question de la part des élus.

Commission du personnel (Pierre DUMAREST)

☞ La commission s'est réunie le 28 janvier 2014, plusieurs sujets ont été abordés : les augmentations de salaires, les problèmes de primes et l'organisation des heures des agents. On doit fixer les décisions, une nouvelle réunion est prévue le 12 février à 10 heures. Christian JOLIE souhaite recevoir l'ordre du jour pour soumettre ses observations car il ne pourra pas être présent.

Commission Salle des Fêtes (Patricia ALTHERR)

☞ Patricia ALTHERR a reçu deux devis pour les eaux pluviales. Elle montre les travaux à effectuer sur un plan aux élus. Ils débattent autour des travaux et du passage des canalisations ou de la création de fossés. Elle souhaite une réunion avec la commission avant de parler des prix.

Elle rappelle au Conseil municipal que pour des travaux supérieurs à 15 000€ il faut faire un appel d'offre. Elle a écrit à la SEMCODA avec Charlotte BREUILH afin qu'ils s'en occupent mais ils n'ont pas encore répondu. Jean-Charles MORANDI dit qu'il faut compter trois semaines minimum de délai. Pierre DUMAREST dit qu'il a reçu un courrier de Mme ALLARD qui menace d'amener la commune au tribunal si rien n'est fait concernant la gestion des eaux pluviales qui inondent son champ. Frédéric PERICARD dit qu'il faut faire une moitié des travaux au printemps et l'autre moitié en juillet, en fonction des cultures et il demande si les propriétaires sont au courant ? Patricia ALTHERR répond que non, pas encore. Frédéric PERICARD répond qu'il faut envoyer des courriers rapidement. Christian JOLIE demande si ces travaux vont créer des servitudes de tréfonds ? Pierre DUMAREST répond que les canalisations seront à 1m80 de profondeur. Il n'y a jamais eu de servitudes pour la canalisation du stade, seulement des accords verbaux. Pierre CUZIN dit que c'est mieux d'avoir un accord écrit. Il faut prendre un seul propriétaire d'un côté ou de l'autre de la canalisation. Patricia ALTHERR propose une réunion salle des fêtes le 11 février à 18h30.

Commission Bibliothèque (Anna DOUDOU)

☞ Le Lot 6 est attribué, une délibération à ce sujet est à l'ordre du jour.

☞ Demain, à 10h a lieu la 1^{ère} réunion de chantier. Pierre CUZIN et Eliane DALLEMAGNE seront présents, le rendez-vous est en mairie.

☞ Anna DOUDOU a fait le point avec les gestionnaires de la bibliothèque concernant leur déménagement. Elles demandent l'achat de cartons, un rendez-vous a été pris avec les services techniques. Elle étudie actuellement le fonctionnement provisoire dans le local de la garderie.

Patricia ALTHERR a fait le point avec Marielle PAILLARD, il y aura un seul bureau dans le local garderie, une place a déjà été faite. Les gestionnaires de la bibliothèque ont demandé l'installation d'internet dans ce local. Jean-Charles MORANDI répond qu'il y a deux solutions, le câblage avec l'école ou une nouvelle installation. Eliane DALLEMAGNE et Pierre DUMAREST sont contre l'installation du wifi à l'école. Jean-Charles MORANDI et David PERAY parlent des branchements possibles. Patricia ALTHERR ajoute qu'internet serait utile à Evelyne THIAULT afin qu'elle puisse communiquer avec les parents d'élèves. Anna DOUDOU dit qu'il faut considérer tout cela. Elle va rédiger un règlement pour l'organisation entre la garderie et la bibliothèque. Elle rencontrera ensuite les différents intervenants.

La direction de la lecture publique va prendre contact avec la mairie concernant une subvention pour le mobilier. Patricia ALTHERR précise que les cartons seront stockés dans le local des pompiers ainsi que les étagères en métal dans la chaufferie de l'école. Pierre DUMAREST dit qu'il est d'accord, il n'y a pas de risques. Jean-Charles MORANDI dit qu'il va y avoir des travaux pour le chauffage, ça risque de gêner. Pierre CUZIN confirme que cela risque gêner. Ils débattent sur la possibilité de stocker des étagères dans la cave de la garderie qui est déjà pleine. Pierre DUMAREST dit que c'est possible si c'est à 3 mètres de distance de la chaudière. David PERAY dit que le meilleur endroit serait le grenier de l'école. Patricia ALTHERR précise que tout ce qui est à roulettes sera stocké dans les couloirs de l'école. Jean-Charles MORANDI rappelle qu'il faut faire attention aux distances. Pierre DUMAREST dit qu'il faut laisser 2 mètres de passage dans les couloirs.

Commission urbanisme (Pierre DUMAREST)

☛ Il n'y a pas eu de réunion. La prochaine aura lieu le 6 février 2014.

Commission commerce (Eliane DALLEMAGNE)

☛ M. VAURS a commandé le matériel, les travaux seront faits au début du mois de mars.

☛ Cette semaine l'auberge est fermée, la mairie n'a pas été avertie. Patricia ALTHERR répond qu'il y a des affiches. Eliane DALLEMAGNE répond que ce serait bien d'avertir assez tôt pour que cela soit inscrit dans le Petit Chalaisien.

☛ Le projet d'aménagement de la placette sera abordé lors de la délibération.

Commission communication (Christian JOLIE)

☛ Petit Chalaisien : il a été distribué cet après-midi. Christian JOLIE demande si les élus ont des observations ? David PERAY dit que dans le Petit Chalaisien, concernant la salle des fêtes, il est écrit « nettoyage » alors qu'on avait dit balayage. Cela peut porter à confusion. Christian JOLIE répond qu'il s'agit d'un résumé du compte rendu. Frédéric PERICARD demande s'il existe un document écrit précisant cela. Christian JOLIE dit qu'en effet, il faut rappeler cette information lors des états des lieux. David PERAY dit qu'il faut appliquer la même règle pour tout le monde, les particuliers et les associations. Patricia ALTHERR pense qu'en effet, il faut le dire oralement. Jean-Charles MORANDI dit qu'il faut bien s'entendre sur le terme « nettoyer ».

☛ Site internet : Christian JOLIE a modifié des informations concernant les bourrus et la lyre chalaisienne. Patricia ALTHERR dit que la composition du Conseil municipal n'est pas à jour, ne faut-il pas enlever les personnes ayant démissionné ? Pierre DUMAREST répond qu'il faut les enlever. Christian JOLIE dit que l'on aurait pu se poser la question, car le fait de les laisser est une forme de reconnaissance du travail effectué. Pierre DUMAREST confirme qu'il faut les enlever. Anna DOUDOU ajoute que l'information doit être exacte.

Commission Vie Associative (Christian JOLIE)

☛ Les demandes de subventions ont été examinées : 39 025€ demandés par les associations chalaisiennes, 35 155€ proposés par la commission. 2 022€ demandés par les associations extérieures, 3 595€ proposés par la commission. Christian JOLIE ajoute que souvent les associations extérieures ne précisent pas le montant qu'elles demandent.

Au total, les subventions s'élèveraient à 38 750€. Patricia ALTHERR demande si les associations chalaisiennes font des demandes extérieures ? Jean-Charles MORANDI répond qu'il l'avait demandé à l'AJLC, qui accueille des élèves de diverses communes ; Pour les autres associations, il ne sait pas. Anna DOUDOU dit que c'est le cas de l'USC, de la Campanella etc. Pierre DUMAREST rappelle qu'il ne faut pas oublier les jeunes sapeurs pompiers. Patricia ALTHERR demande les noms des associations extérieures. Pierre DUMAREST les liste puis dit que cela sera vu lors du DOB. Christian JOLIE dit que l'idée est de soutenir les associations extérieures proches de la commune, celles « locales ».

☛ Pierre DUMAREST dit qu'il a reçu un courrier de la Lyre. L'association nous demande de prendre en charge les frais d'intervention de leur professeur. Il doit recevoir le président dans la semaine à ce sujet.

Christian JOLIE attire l'attention des élus sur le fait que certaines associations fêtent leur anniversaire cette année. Le détail sera étudié lors du DOB. Le courrier de la Lyre est une information complémentaire qui confirme leur demande de subvention. Pour la Vogue, la Lyre demande 1 000€ de plus sur la base d'un projet de mur d'escalade. Le projet est présenté aux élus. Le projet qu'avait proposé l'USC l'année dernière avait attiré du monde. Eliane DALLEMAGNE trouve que ce projet est un peu sectaire, il va attirer moins de monde. Christian JOLIE ajoute que la structure sera montée par l'exploitant. Jean-Charles MORANDI ajoute que la mairie a reçu une demande d'un forain pour des auto tamponneuses. Christian JOLIE répond qu'il faut leur dire de venir le 1^{er} weekend de septembre.

☛ AG des Bourrus le 15/01/14 : ils préparent leur fête d'octobre sur le Maroc, le 22/02 aura lieu la vente des boudins, ils réfléchissent à proposer d'autres choses à la vente. Ils souhaitent que l'eau soit installée au réservoir pour cette manifestation. Pierre CUZIN et Jean-Charles MORANDI répondent que ce sera prêt.

☛ Prochaines AG :

18/02 : Point Virgule

01/03 : AAP

21/03 : La Grappe

☛ Christian JOLIE rappelle les prochains événements, listés dans le Petit Chalaisien.

☛ Christian JOLIE, comme indiqué lors d'un précédent Conseil municipal, dit qu'une lettre a été envoyée à toutes les associations pour leur transmettre un planning d'organisation de la vente de brioches au profit de l'ADAPEI. Au moins, pour l'avenir, ce tableau existera, l'idée est que chaque association ait une année désignée jusqu'en 2025-2026. Ainsi toutes les associations sont dans la liste. Patricia ALTHERR demande si c'est une obligation ? Christian JOLIE répond que non, deux associations peuvent étudier l'organisation de cette vente. Anna DOUDOU dit que la mairie demande une participation mais c'est la commune qui achète les brioches.

☞ Les demandes des associations :

- USC : les graffitis sont finis. On peut aller voir le résultat dans un vestiaire. Ils vont sûrement en faire un autre dans le couloir et non dans les autres vestiaires comme c'était prévu. Pierre CUZIN l'a vu, il est très réussi, l'artiste est très doué. Patricia ALTHERR et Anna DOUDOU disent qu'on pourrait organiser un apéro pour présenter cela aux élus. Christian JOLIE va en parler au président. René VERNAY dit que ce n'est pas une bonne idée, d'autres vont vouloir faire de même. Il faudra dire « oui » aux autres.
- Les graviers à la Halle : Jean-Charles MORANDI répond que c'est fait, le poteau a été démonté et descendu.
- Boîtes aux lettres : c'est en attente. Jean-Charles MORANDI dit qu'il faut voir en fonction des travaux de la bibliothèque.
- La fermeture à l'aide d'une porte de l'auvent devant le local pétanque : Jean-Charles MORANDI répond que le prochain mandat s'en occupera.
- Mise en place d'états des lieux : RAS. Patricia ALTHERR dit qu'avec les états des lieux, on voit l'état calamiteux des bâtiments et l'étendue des travaux à faire, c'est ce qui fait augmenter les dépenses communales. C'est en tout cas un bon point, les associations font avec.
- L'intendance des vœux du maire : tout s'est bien passé. Eliane DALLEMAGNE a eu des échos comme quoi c'était « léger ». Elle a remarqué que la commune de Péron avait organisé les choses de la même façon. Christian JOLIE remercie Eliane DALLEMAGNE pour avoir organisé l'évènement et décoré joliment la salle.

Commission Education (Anna DOUDOU)

☞ Anna DOUDOU a fait une visite à la garderie et à la cantine, elle a vu comment s'articulait la gestion des inscriptions, le travail des agents et le comportement des enfants.

Elle a rencontré Mme COELHO afin de parler de la mise en place de la convention avec Familles Rurales, la directrice semblait inquiète, elle craint que les horaires décidés soient contestés. Anna DOUDOU rappelle qu'il ne faut pas se laisser imposer des choses et rester vigilant, le souci de l'organisation des TAP ne doit pas prévaloir sur nos objectifs.

Les fontaines ainsi que la fresque ont été démontées pour réfection. Anna DOUDOU remercie Patricia ALTHERR qui s'est aperçue assez tôt de l'état de ces structures et qui a fait le nécessaire.

Demain, à 19h30 à lieu un repas convivial entre la commission éducation, les enseignants et les agents de l'école.

Le comité de pilotage se réunira le 13 février. Le 15 janvier, Anna DOUDOU a rencontré les associations. 10 étaient présentes, un dialogue a été instauré. Suite à cette rencontre, des contacts individuels seront pris. Elle a déjà rencontré une personne.

Anna DOUDOU dépouille actuellement le questionnaire distribué aux parents avant les vacances de Noël, c'est un gros travail. Elle en fera le compte-rendu le 13 février.

Christian JOLIE demande quelles associations étaient intéressées ? Anna DOUDOU répond que les associations suivantes étaient présentes : Histoire Locale, La Lyre, les Bourrus, l'AAP, le Sou des écoles, Point Virgule, TCMC, les Mercredis de Neige, les P'tites Mains et Poivre & Sel. A ce jour, seul Georges DALLEMAGNE et Patricia ALTHERR ont fait des propositions pour leurs associations Groupe Histoire Locale et les P'tites Mains. Au cours de cette réunion, ils ont été rassurés car ils ne savaient pas vraiment ce qui leur était demandé. Anna DOUDOU n'a pas eu de nouvelles de certaines associations comme l'AJLC.

Affaires intercommunales

☞ Pierre DUMAREST s'est rendu à la commission eau et assainissement le 15 janvier 2014. Ils ont discuté des études d'estimation du volume d'eau prélevable, Pré Bataillard a subi une hausse de 6 mètres après une baisse de 30 mètres. Greny bouge peu, le niveau prélevable serait de 0,730 m3/an. Tous les autres sites ont fait l'objet d'études des ressources existantes et potentielles. La CCPG va mettre en place la télé-relève des compteurs d'eau. La 1^{ère} tranche de travaux aura lieu au nord Gessien, la 4^{ème} tranche qui concerne Challex sera effectuée entre 2017 et 2029.

Il y a des coûts d'exploitation : 1 283 910€. Jean-Charles MORANDI dit qu'ils ont eu des compléments lors du Conseil Communautaire. Jean-Charles MORANDI remarque que les commissions ont eu des chiffres inférieurs à la réalité. Pierre DUMAREST a peur que l'eau et l'assainissement augmentent encore. Frédéric PERICARD remarque que l'on fait toutes ces dépenses pour économiser 5 personnes. Pierre DUMAREST précise que dans les maisons, il y aura seulement un changement des compteurs existants.

☞ Jean-Charles MORANDI et Christian JOLIE étaient présents lors du Conseil Communautaire de janvier. Il y a eu quelques décisions modificatives, ils ont étudié les subventions aux associations. Ils ont parlé d'un diagnostic de santé. Ce sujet est relatif aux frontaliers et à la CMU. Cela va faire de nombreux clients pour le Pays de Gex, déjà en déficit. Ils lancent donc un diagnostic pour un coût de 10 000€. Le système actuel n'est pas adapté. Il y aura bientôt 100 000 habitants et pas d'hôpital dans le Pays de Gex. C'est l'ARS qui va faire le diagnostic, ils prennent en charge 10 000€ sur 20 000€. Patricia ALTHERR et Eliane DALLEMAGNE disent que cette situation est une évidence, elles ne comprennent pas la nécessité de ce diagnostic.

Un autre sujet a été abordé, la résiliation du contrat avec la société VARAPPE. Frédéric PERICARD demande s'il s'agit de la Via Ferrata du Fort l'Ecluse ? Jean-Charles MORANDI répond que non, il s'agit de glisse sur corde. Christian JOLIE précise qu'il s'agissait d'un parcours aventure. Comme la CCPG n'a pas eu l'accord de la DREAL, les conditions ne sont pas remplies. De nombreux problèmes ont été rencontrés dans le cadre de ce projet. Jean-Charles MORANDI dit que c'était un beau projet qui allait amener du public. Ce sera faisable en 2016. Christian JOLIE explique que la société demande un dédommagement. Il faut soutenir l'exploitant qui a été lésé.

Concernant la gestion des déchetteries, ils ont parlé de mettre en place des vignettes car des Suisses viennent y jeter leurs poubelles. Christian JOLIE dit qu'il ne faut pas présenter les choses comme cela. Il ne faut pas mettre tout le monde dans le même panier. Il faut seulement signaler qu'il y a des personnes qui ne respectent pas les règles.

Concernant la redevance incitative il y a eu de gros débats.

Il y a un projet d'installer un centre de formation à Ferney Voltaire, les grandes écoles viendraient s'y installer (Sciences politiques, Centrale...).

En agriculture, ils ont mis en place une aide à l'installation des jeunes agriculteurs jusqu'à 50 000€ Frédéric PERICARD dit que ça va vite. C'est très bien, tout cela a été mis en place en trois mois.

Il y a eu un important débat sur le rejet des eaux usées sur Suisse. Un conseiller conteste les chiffres donnés par Guy MORIN.

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 13 février à 18h30.

Christian JOLIE fait le point sur le soutien aux écoles musique ; il a à nouveau rencontré les présidents des écoles de musique le 28 janvier. Cinq écoles étaient présentes, deux sujets ont été évoqués :

- Le soutien financier d'un nouveau projet de musique avec les élèves des écoles, avec une restitution en 2015, cela leur permettra de travailler sur le projet pour la période 2014-2015. Le thème proposé par une école est la création d'un opéra (musique et chant).
- Il leur a également été proposé une aide administrative qui consiste à prendre en charge la gestion du traitement des fiches de salaires des professeurs au travers des organismes extérieurs qu'ils utilisent déjà. L'idée serait uniquement la prise en charge. Tous les représentants présents ont apprécié la démarche de la commission des AC. Il a été rappelé que les 2 propositions vont de pair.

Patricia ALTHERR demande où sont les économies ? Christian JOLIE répond qu'elles sont sur la gestion des professeurs, leurs fiches de salaires etc. Globaliser c'est faire des économies d'échelle.

Eliane DALLEMAGNE a assisté aux réunions sur les contrats corridor/Grand Genève. Il s'agit de points de passage pour les animaux du Jura au Salève. Cela se fait en principe le long des rivières. Un inventaire est proposé dans un document de 30 pages. La prochaine réunion sera en septembre, il faudra nommer des représentants dans le prochain mandat. Patricia ALTHERR et David PERAY remettent en question cette idée de créer des passages pour les animaux. Il fallait y penser avant de construire. Jean-Charles MORANDI répond que cela fait des années que c'est en place. Patricia ALTHERR demande ce qu'il en est de la flore ? Car nous avons de rares orchidées à Challex.

Délibérations

Délibération n°05-2014

Objet : Salle d'animation, attribution des lots.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Suite au lancement d'une consultation en procédure adaptée avec publicité pour les lots suivants :

N° Lot	INTITULES DES LOTS
01	TERRASSEMENTS - VRD - ESPACES VERTS
02	GROS ŒUVRE
03	CHARPENTE - COUVERTURE ZINC - ZINGUERIE
04	ETANCHEITE
05	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
06	METALLERIE - SERRURERIE
07	MENUISERIES INTERIEURES BOIS
08	PLATRERIE - PEINTURE
09	CARRELAGE - FAIENCE
10	PARQUET
11	PLAFONDS SUSPENDUS

12	CHAUFFAGE – VMC - PLOMBERIE - SANITAIRE
13	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES
14	EQUIPEMENT DE CUISINE

Pour la construction d'une salle d'animation à CHALLEX (01).

Considérant l'analyse des offres établie conformément aux critères définis dans le règlement de consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les sociétés retenues et ce notamment via le mandataire, SEMCODA, dûment habilité à cet effet par le marché de maîtrise d'ouvrage délégué, selon le tableau suivant :

Lot	Désignation	NOMS ENTREPRISES	OFFRES euros HT	Observations
1	TERRASSEMENTS - VRD - ESPACES VERTS	NABAFFA S.A.S	240 779,50	
2	GROS ŒUVRE	GALLIA	370 000,00	
3	CHARPENTE - COUVERTURE ZINC - ZINGUERIE	Groupement LP CHARPENTE / LPC ZINGUERIE	100 000,00	
5	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	PIERALU	42 720,40	
6	METALLERIE - SERRURERIE	DESA SERRURERIE	60 037,33	
9	CARRELAGE - FAIENCE	AIN CARRELAGE	44 417,40	
11	PLAFONDS SUSPENDUS	MCP	7 718,16	
12	CHAUFFAGE - VMC - PLOMBERIE - SANITAIRE	CLIMSANIT	169 016,54	
14	EQUIPEMENT DE CUISINE	JOSEPH	20 191,43	

Décide de surseoir à l'attribution des lots 04, 07, 08, 10 et 13 dans l'attente des négociations dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises en procédure adaptée.

Délibération n°06-2014

Objet : Bibliothèque – Attribution du lot 6.

Sur le rapport de Pierre DUMAREST,

Vu la délibération n°69-2013, attribuant les lots 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12 pour le projet « rénovation et extension de la bibliothèque ».

Il est rappelé au Conseil municipal que la procédure de consultation des entreprises de travaux pour l'extension et la rénovation de la bibliothèque a débuté le 4 octobre 2013.

Le marché a ensuite été relancé le 29 novembre 2013 pour plusieurs lots (les lots 4, 6, 7, 9, 10 et 12) déclarés infructueux. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 octobre 2013, le 16 octobre 2013, le 2 décembre 2013 et le 16 décembre 2013.

Le lot 6 avait été déclaré infructueux et avait été remis en consultation simple. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 janvier 2014 afin d'étudier les trois offres reçues des entreprises suivantes : les menuiseries de l'Ain, Eiffage Chablais Service et Sarl MENUI CONCEPT. Elle propose de choisir la Sarl MENUI CONCEPT car celle-ci a bien pris en compte l'ensemble des prestations et a proposé des solutions techniques viables :

LOT	DENOMINATION	ENTREPRISE	MONTANT (HT) (hors options)
6	Menuiseries intérieures	Sarl MENUI CONCEPT	39 457,99€

Le montant total des 12 lots du marché public de la bibliothèque s'élève donc à 313 247,95€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la passation du marché mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit marché.

Débat : Frédéric PERICARD rappelle qu'en mai 2012, on ne devait pas dépenser plus de 250 000€. PierreDUMAREST et Anna DOUDOU répondent que le projet a été agrandi. Jean-Charles MORANDI dit qu'en TTC cela fait 375 897,54€.

Délibération n°07-2014

Objet : Approbation de la convention de gestion des temps péri éducatifs – rythmes scolaires.

Sur le rapport d'Anna DOUDOU ;

Vu la convention et l'annexe n°1 présents en annexes ;

Afin de mettre en place la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014, la commune de Challex a sollicité l'aide de l'Association Familles Rurales Enfance et Jeunesse.

L'objet de la convention est le suivant : Familles Rurales organisera les nouveaux temps d'activités, en collaboration avec la commune. Familles Rurales embauchera un coordinateur pour la mise en place et la coordination des activités TAP, qui débiteront à la rentrée de septembre 2014. Il coordonnera l'ensemble du projet des écoles des communes suivantes : Challex, Farges, St Jean de Gonville et Péron. La mission confiée à Familles Rurales représente un coût de 800€ TTC par année civile. La présente convention sera signée pour une durée de trois ans. Lorsque la phase de diagnostic sera terminée au deuxième trimestre 2014, une annexe à cette convention sera réalisée afin de définir les modalités, les moyens et le budget de fonctionnement pour la mise en place de l'activité TAP du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2014.

L'annexe n°01 porte sur les modalités d'embauche (profil et coût du poste) du coordinateur pour la mise en place des Temps Péri-Educatifs dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (12 voix pour, 1 abstention) :

- **APPROUVE** la signature de la convention ci-dessus avec Familles Rurales ainsi que l'annexe n°01.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et l'annexe n°1 avec Familles Rurales.

Débat : Anna DOUDOU dit que le coût pour la mise en place de cette réforme serait d'environ 15 à 23 000€ par an. Les 800€ sont pour le fonctionnement et la mise en route de la sélection des intervenants. C'est une somme à verser chaque année et par commune. Jean-Charles MORANDI dit que 800€ juste pour les frais de gestion c'est peu, cela fait 3 200€ pour Familles Rurales pour tout gérer. Anna DOUDOU rappelle que les 800€ sont juste pour les frais de gestion ensuite il y aura une annexe pour le fonctionnement et les salaires des intervenants.

Il va y avoir plusieurs temps : le diagnostic avec embauche d'un coordinateur et le paiement de 800€ pour la mise en route, ensuite présentation d'un avenant avec le budget pour un coordinateur. Enfin, il y aura un dernier avenant pour tous les frais. David PERAY dit qu'on avait calculé un coût d'environ 13 000€. Anna DOUDOU répond qu'en effet, si nous gérons cela seuls, ce serait moins cher mais il y a plus de travail. On ne peut pas créer un emploi à cet effet, ni augmenter les heures de notre secrétaire, c'est un temps partiel à Pougny qui a été créé pour ce travail. David PERAY rappelle qu'avec cette convention on s'engage pour trois ans. Frédéric PERICARD dit que cela permet une mise en route. Anna DOUDOU dit que la convention peut être dénoncée si on le souhaite. Elle ajoute que c'est Familles Rurales qui s'occupera de remplacer les intervenants absents, impossible de confier ça à une de nos secrétaires, le travail est trop lourd. Jean-Charles MORANDI dit qu'il faut faire attention, avant le délai de trois ans, une dénonciation n'est pas aussi simple. David PERAY dit que pour mettre en route cette réforme, on est obligé de passer par là. Anna DOUDOU dit qu'en mutualisant les moyens, on fait des choses plus cohérentes avec plus d'intervenants. On pourra intégrer nos intervenants dans le système.

Délibération n°08-2014

Objet : Approbation du devis AWS-ACHATS pour la dématérialisation des marchés publics

Depuis 2012, dans le cadre des nouvelles législations des marchés publics, il est obligatoire pour des sommes supérieures à 90 000 € de dématérialiser les marchés publics. Dématérialiser les marchés publics signifie mettre en ligne sur internet via une plateforme officielle le cahier des charges des travaux, de façon à ce que les entreprises y aient accès et qu'elles puissent envoyer leurs candidatures sur cette plateforme sans passer par le format papier. Pour cela, il est nécessaire de passer par une plateforme internet comme AWS-ACHATS (plateforme la plus utilisée dans ce cadre là).

En annexe, veuillez trouver copie du devis détaillé AWS-Achat pour 10 procédures dématérialisées par an ainsi que l'explicatif de la procédure à suivre.

Pour 10 procédures sur une durée de 12 mois, le coût serait de 384 € TTC.

Il s'agit d'un renouvellement pour une année, du 04/03/2014 au 06/03/2015, car nous travaillons avec AWS-Achat depuis 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis AWS-ACHATS pour la dématérialisation des marchés publics du 04/03/2014 au 06/03/2015, pour une somme de 384€ TTC.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ce devis.

Délibération n°09-2014

Objet : Projet d'aménagement de la placette devant l'Auberge de la Treille.

Sur le rapport d'Eliane DALLEMAGNE,

Vu les documents présentant le projet proposés en annexes,

La commune a pour projet d'aménager la placette devant l'Auberge de la Treille.

Le coût du projet serait le suivant :

- Terrassement complémentaire afin de dégager les réseaux ainsi que la fourniture et mise en œuvre de la membrane isolante : 500€ HT
- Aménagement de la placette de 12m² par SOCAP : 6761,00€ HT
- L'étude de l'Architecte Paysagiste Bellion-Jourdan : 1000€ HT

Soit un coût total de 8 261€ HT ou 9 913,20€ TTC (TVA à 20% depuis le 1^{er} janvier 2014)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité avec 4 voix contre (René VERNAY, Patricia ALTHERR, Pierre CUZIN et Pierre DUMAREST), 1 abstention (Claude CHAPPUIS) et 8 voix pour :

- **APPROUVE** ce projet tel que décrit dans les documents présentés en annexes.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'ensemble des devis de ce projet.

Débat : Anna DOUDOU dit que lors du précédent Conseil municipal, on avait parlé d'un arbre en pot. Eliane DALLEMAGNE répond que le pot est en réalité construit en somme autour de l'arbre, c'est bien visible sur les plans. Eliane DALLEMAGNE a demandé si l'on pouvait installer d'autres variétés d'arbres, il y a notamment le prunus ou le malus qui est un pommier à fleurs. Elle s'est aussi renseignée pour la réfection du bac. Les poteaux d'éclairage public seront à déplacer, un devis a été demandé au SIEA pour avoir un devis. Il faudra aussi installer un spot sous l'arbre pour l'éclairer le soir.

Pierre DUMAREST n'est pas d'accord pour dépenser 9 000€ pour un arbre. On ne sait pas ce qu'il va se passer, en dessous, au niveau des racines. Il votera contre et souhaite que ce soit inscrit dans la délibération. Jean-Charles MORANDI dit qu'au début, il était sceptique, il a regardé au niveau du budget, il reste de l'argent sur cet article budgétaire même après les travaux d'isolation phonique. Au niveau esthétique, la présence du sapin cet hiver l'a convaincu. Le passage des câbles ne gênerait pas, il y a un bon système de déracinage, avec le spot en dessous ce sera très joli. En plus, on conserve notre bassin et la plaque de pierre calcaire autour. Il votera en faveur de ce projet. Frédéric PERICARD approuve ce que dit Jean-Charles MORANDI, il faut végétaliser cet endroit. René VERNAY craint que la commune ait des ennuis. Christian JOLIE dit que si l'installation est faite correctement cela se passera bien. Patricia ALTHERR dit qu'il faudra ajouter le devis du SIEA au budget. Eliane DALLEMAGNE dit que c'est un joli projet, on ne peut pas laisser la placette ainsi. Anna DOUDOU dit que le prix est important mais c'est un beau projet. Pour elle, il faut être ambitieux pour le village. Frédéric PERICARD préfère dépenser pour cet embellissement plutôt que pour un ralentisseur à 10 000€. Pierre CUZIN demande pourquoi on ne parle pas des travaux qui restent à faire comme les façades ou l'eau qui coule sur les passants ? Christian JOLIE dit qu'on voit trop souvent des abattages d'arbres, aujourd'hui on a l'opportunité d'en planter un. Cela pourrait aussi diminuer le bruit lorsque l'arbre aura grandi. L'embellissement de la place pourrait aussi amener plus de clients. Il remercie Eliane DALLEMAGNE pour ce travail et sa volonté de solder la situation à l'Auberge avant le prochain mandat.

Questions diverses :

☛ Pierre DUMAREST explique que demain, à 14h30, il a rendez-vous à Bourg en Bresse pour la médiation pénale de Monsieur BERRY qui a construit un abri de jardin en zone agricole.

☛ Pierre DUMAREST lit le courrier envoyé par Mme MOTTIER concernant des problèmes de propriété devant l'Auberge de la Treille. Il a posé la question à Eliane DALLEMAGNE concernant les câbles France Telecom qui passent sur la façade de la boulangerie, elle pense qu'ils ont bien été enterrés. David PERAY pense que ce n'est pas fait, il y a seulement les câbles aériens. Pierre DUMAREST dit qu'il faut se renseigner. David PERAY dit que les fourreaux y sont, pour le reste, il ne sait pas. Eliane DALLEMAGNE dit que c'est moins grave. Il y a aussi la question des parkings avec ces 193m² en indivision. Mme MOTTIER demande deux places de parkings en face, pour les appartements. Patricia ALTHERR demande ce qu'il se passera si on ne les lui donne pas ? C'est dérangeant car on avait refusé une place de parking à la boulangerie. Eliane DALLEMAGNE dit que Sabine LAURENCIN lui a dit qu'un géomètre était passé pour cela, il n'aurait pas dû y avoir de problèmes. Jean-Charles MORANDI dit qu'il faut regarder l'acte notarié au jour de l'achat. David PERAY dit qu'il se souvient que la commune avait vérifié, la cuve à fioul était chez nous, on leur a demandé de l'enlever. Pierre DUMAREST dit qu'il faut ressortir le dossier de 2003. Il faudrait aussi régler le problème de la traboule.

☛ Pierre DUMAREST explique qu'il va falloir organiser les élections les 23 et 30 mars 2014. Nous ne sommes plus que 12. Peut-être faudrait-il faire appel à la population ? Nous faisons des tours de 2 heures, il manque 3 personnes. Les élus débattent sur l'organisation, il est convenu de faire des tours de 2h30.

☛ Frédéric PERICARD demande où en sont les plantations d'arbres qui devaient être faites par les propriétaires suite à l'arrachage sur les terrains FURNON ? Pierre DUMAREST répond que pour le moment une seule propriété peut le faire, il faudrait les contacter et faire un courrier.

☛ Christian JOLIE demande où en sont les dépôts de terre au Chemin des Charmilles ? Il a remarqué un nouveau tas de terre vers la Rotte, il s'agit peut-être d'un deuxième chantier ? Pierre DUMAREST ira faire un tour mercredi, Frédéric PERICARD aussi.

☛ Patricia ALTHERR souhaite aborder la question des travaux route de la Plaine. Il va y avoir des feux, les gens vont passer rue des Fontanettes, il va y avoir beaucoup de circulation, on risque d'avoir des courriers des habitants.

Prochaine réunion du Conseil le 3 mars 2014 à 19h30.

La séance est levée à 22H20.